



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

058-215800079-20260320-ELECTION-AU
Reçu le 20/03/2026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 11

Présents : 11

Qui ont pris part au vote : 11

Vote

Votants : 11

Dont procuration :

Pour : 10

Contre :

Abstention 1

Date de la convocation

Date d'affichage

Le 16 mars 2026

Objet

Election du Maire

Numéro de la délibération

020-2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture le :

Le 20-03-2026

Publication faite le :

Le 20-03-2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Madame Patricia GOMEZ

Sous la présidence de

Monsieur Marc Rousselot, doyen d'âge

Signature du Maire

Éric CASTILLE

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc Rousselot, doyen d'âge, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 16 mars 2026 et affichés le 16 mars 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MRS BARDEZ Thierry, CASTILLE Éric, HAVARD Serge, ROUSSEAU Yoann, ROUSSELOT Marc

MMES CASTILLE Florence, GOMEZ Patricia, MARCHADIER Nathalie, PACHEU Gwenaëla, PALAO Melissa, SAINJON Chloé

Procurations :

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOMEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2122-1 à L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Considérant que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Il est procédé à l'élection du maire.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du dépouillement

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de blanc : 1

1er tour de scrutin

A obtenu :

M. Éric CASTILLE : 10 voix

Proclamation

M. Éric CASTILLE ayant obtenu le plus grand nombre de voix, est proclamé maire de la commune d'ANNAY et immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.